

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N°077-2026 – DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE CONSENTIE A MADAME RITA MONTEIRO – 1<sup>ère</sup> ADJOINTE**

**Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :**

*VU le code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122.18 ;*

*VU la délibération du Conseil municipal n°024/2026 en date du 20 mars 2026 fixant à sept le nombre des adjoints ;*

*VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Rita MONTEIRO en qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire ;*

*VU la délibération n°025/2026 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des fonctions liées aux ressources humaines, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Rita MONTEIRO, adjointe au maire,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame Rita MONTEIRO, 1<sup>ère</sup> adjointe, est déléguée, sous ma responsabilité et ma surveillance, pour intervenir dans le domaine des **RESSOURCES HUMAINES**.

**ARTICLE 2 :** Madame Rita MONTEIRO reçoit délégation de signature pour l'ensemble des correspondances, actes, documents et pièces administratives relevant du domaine énuméré ci-dessus, notamment :

- o les certificats et attestations liés aux opérations comptables de recettes et de dépenses, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de dépenses émis par la Commune, dans la limite des crédits ouverts au budget,
- o tous les documents contractuels liés à la gestion des ressources humaines (conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, d'autres employeurs publics, le SDIS pour les sapeurs-pompiers volontaires, etc.),
- o tous les actes de recrutement,
- o tous les actes relatifs à la situation administrative et à la carrière des agents (à l'exclusion des arrêtés de titularisation),
- o tous les documents nécessaires à la consultation des instances paritaires du Centre de Gestion de l'Ain,
- o tous les actes relatifs à la formation des agents.

**ARTICLE 3 :** Il est également donné délégation à Madame Rita MONTEIRO, conformément aux conditions déterminées par le conseil municipal, pour :

- o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres issus de procédures adaptées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants (autres que ceux dont la signature est déjà déléguée à un autre adjoint) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260403-077-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026  
Publication : 03/04/2026

- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros.

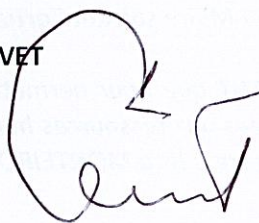
**ARTICLE 4 :** La signature de **Madame Rita MONTEIRO** des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « Pour le Maire et par délégation ».

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés et transmis à :

- . Monsieur le PREFET DE L'AIN
- . Madame la Comptable de la collectivité

Fait à St Denis lès Bourg, le 3 avril 2026

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



Notifié à l'intéressé le : ..../...../.....

**Madame Rita MONTEIRO**

. Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260403-077-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026  
Publication : 03/04/2026